



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 21 novembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Benoît COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGONIN, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI, Eddy LUSSIANA, Sandrine NICOD, Laurence MAS

Excusés : Roseline BONDIVENNE donne pouvoir à Lauriane DAVID ; David GEAY donne pouvoir à Alain PITON ; Jean-Michel PEUGET donne pouvoir à Emmanuel ANGONIN ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Christine MOREL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Bâtiments publics – Schéma directeur Immobilier et Energétique : approbation du plan de financement prévisionnel

Dans un contexte de contraction budgétaire, il paraît nécessaire d'avoir une vision globale du patrimoine bâti de la commune, en disposant d'un diagnostic à la fois sur les performances énergétiques, l'état de vétusté et les aspects règlementaires des bâtiments. Une telle étude doit comprendre une estimation des travaux, permettant d'établir un programme pluriannuel des investissements. Pour ce faire, la FNCCR et l'ADEME ont établi un cahier des charges type pour la réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE).

La commune possède un patrimoine immobilier composé de plusieurs bâtiments pour un total de 13 650 m² : hôtel de ville et grenette, ancienne école de filles, école primaire Roger Millet, école maternelle, local de Moirans Solidarité, local du Renouveau, église Saint-Nicolas, presbytère, gendarmerie, bâtiment de la Poste, ateliers municipaux, boulodrome. Certains bâtiments sont concernés par la sortie du décret tertiaire énergie qui va impacter le programme de travaux énergétiques et donc la stratégie patrimoniale de la collectivité.

Il est donc proposé de réaliser un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) permettant de répondre aux enjeux suivants :

- Connaître l'état de vieillissement du patrimoine et maîtriser les coûts de maintenance et de gros entretien,
- Embarquer la transition énergétique et les nouvelles réglementations (dispositif éco-énergie tertiaire, ...),
- Disposer d'un plan d'actions :
 - o Comportant des actions à réaliser à court terme (3/5 ans)
 - o Avec une trajectoire compatible avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire (- 40% de consommations d'énergie en 2030, - 50% en 2040 et - 60% en 2050)

- Contrôler la trajectoire budgétaire de la collectivité, et le financement incluant les potentielles aides (ACTEE, ADEME, Banque des Territoires, DSIL, DETR, CEE...), correspondant à la capacité budgétaire de la collectivité.
- Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée le 9 novembre 2022, en particulier l'orientation « Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine » ;
- Vu la fiche-action n°AX 4-3 « Bâtiments communaux : programme de rénovation énergétique » de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » ;
- Considérant la convention-cadre C2R pour la revitalisation de la commune de Moirans-en-Montagne signée avec la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et la Région Bourgogne-Franche-Comté le 6 septembre 2022
- Considérant l'accompagnement proposé aux lauréats de Petites Villes de Demain par la Banque des Territoires pour de l'ingénierie pré-opérationnelle ;
- Considérant la consultation engagée selon la procédure adaptée du Code de la Commande Publique sur la base du cahier des charges mentionné ci-dessus ;
- Considérant que l'analyse des offres est en cours avec l'accompagnement de la SCET, mandatée par la Banque des Territoires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le projet d'engager un Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) conformément la convention Petites Villes de Demain ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	En € HT	En €	Recettes
Elaboration du Schéma Directeur Immobilier et Energétique	60 000,00	15 000,00	Banque des Territoires – 25%
		18 000,00	Etat (DETR-DSIL-FNADT 2024) 30%
		15 000,00	Région Bourgogne-Franche-Comté 25%
		12 000,00	Autofinancement – 20%
TOTAL	60 000,00	60 000,00	

- **SOLLICITE** l'aide de la Banque des Territoires au taux maximum pour la réalisation de cette étude ;
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FNADT 2024 au taux maximum pour la réalisation de cette étude ;
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de la convention C2R au taux maximum pour la réalisation de cette étude ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Marie-Christine MOREL

Pour le Maire
Grégoire LONG



